

# ABF

## Opérateur



## Enveloppe

150 M€

## Forme

Subvention

## Intensité

Montant de l'aide maximale est calculé via un tableur "ADEME\_DECARB\_FLASH"

## Période

Jusqu'au 03/11/2022 avec une relève au 15/09/2022

## Contact

**Franck MAUDOUX**

Directeur Développement

06-33-04-37-74

[franck.maudoux@abfdecisions.fr](mailto:franck.maudoux@abfdecisions.fr)

# APPEL À PROJETS

## INDUSTRIE ZÉRO FOSSILE (IZF) - VOLET 3 – DECARB FLASH

### CONTEXTE & OBJECTIFS

L'appel à projets Industrie Zéro Fossile vise à pallier les difficultés d'approvisionnement des industries en renforçant les investissements dans la décarbonation des sites industriels. Cet appel fait suite au contexte conjoncturel de crise de la guerre ukrainienne. Il se compose de trois volets pour une enveloppe globale de 150 M€.

Le volet 3, DECARB FLASH, vise à accompagner les projets portants sur l'efficacité énergétique, la récupération et/ou production de chaleur et de froid renouvelables des utilités et/ou procédés des bâtiments industriels.

### BÉNÉFICIAIRE

Les projets devront être portés par des entreprises industrielles (PME/ ETI/ GE).

### PROJETS

Les projets attendus devront être déployables rapidement (dans les deux ans) et devront respecter un plafond de 3M€.

Sont éligibles les actions de récupération de chaleur fatale, les process d'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou de machines, les actions visant à réduire la consommation des énergies fossiles ainsi que les actions d'isolation des bâtiments industriels et les études thermiques (hors obligations réglementaires).